



En partenariat avec

OPPBTP
La prévention BTP

Avec le soutien du

CODIFAB
Comité professionnel de développement
des industries françaises de l'assemblage et du bois

FCBA
INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

QUELS ACTEURS POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES DE PREVENTION ?

Patrick KARMAN CARSAT - BFC

Journée Technique Poussières de Bois

Mardi 29 janvier 2019, Paris



INFORMATIONS BRANCHE ATMP / CNAM

1. L'assurance maladie risques professionnels
2. Statistiques AT MP
3. COG ATMP 2018 - 2022
4. Incitations financières



L'assurance maladie risques professionnels

Les acteurs



L'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS

UNE DES BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

RECOUVREMENT

Urssaf



DÉPENSES



L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS EN CHIFFRES



18,6 millions
de salariés couverts



2,2 millions d'établissements
cotisants dans le secteur
de l'industrie, du commerce
et des services

Un budget annuel
équilibré de
13 milliards d'€

UNE ORGANISATION PARITAIRE

Acteurs nationaux

- > **Cnam** - Caisse nationale d'assurance maladie
- > **INRS** - Institut national de recherche et de sécurité
- > **Eurogip** - observatoire des risques professionnels en Europe

Acteurs régionaux et locaux

- > **15 Carsat** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- > **Cramif** en Ile-de-France
- > **5 CGSS** - Caisses générales de Sécurité sociale dans les DOM
- > **101 Cnam** - Caisses primaire d'assurance maladie
- > **Service médical** de l'Assurance Maladie

3 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES



LA PRÉVENTION

- > Aider les entreprises et les branches professionnelles à évaluer et prévenir leurs risques professionnels



LA RÉPARATION

- > Instruire les déclarations d'AT/MP et indemniser les victimes



LA TARIFICATION

- > Calculer et notifier le taux de cotisations de chaque établissement





LES STATISTIQUES ATMP

Les chiffres 2017 de sinistralité ATMP du CTN F



OÙ RETROUVER LES DONNÉES SUR INTERNET ?

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>

QUELQUES RAPPELS

Les statistiques AT-MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général ; elles sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par [l'arrêté du 22 décembre 2000](#).

A ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter les catégories professionnelles des sièges sociaux et bureaux ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile...

Il est à noter que les statistiques des CTN présentées dans ce document n'incluent pas, sauf mention contraire) les statistiques des bureaux et sièges sociaux.

- **l'indice de fréquence** des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés ;
- **le taux de fréquence** des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail ;
- **le taux de gravité** des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail ;
- **l'indice de gravité** des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99% ;
- **le taux moyen d'une IP** est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

LA SINISTRALITÉ DE LA FILIERE



DIVISION	NAF	ACTIVITES
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
	1610B	Imprégnation du bois
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés
	1623Z	Fabrication de charpente et d'autres menuiseries
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois
	1629Z	Fab d'objets divers en bois; fab d'objets en liège, vannerie et sparterie
Fabrication de meubles	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
Travaux de construction spécialisés	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC
	4391A	Travaux de charpente

	2017	2016	Evolution 2017 / 2016	
Accidents du travail	15646	15928	-1,7%	↓
Indice de fréquence	79,6	82,8	-3,8%	↓
Accidents de trajet	1479	1345	+ 2,8%	↑
Maladies professionnelles	658	724	-9,1%	↓
Nombre de salariés 2017	196438	192276	+1,02%	→
Nombre de décès	15	17	-11%	
Nombre de journées perdues	888224	885560	+1%	→
Nombre de nouvelles IP	960	998	-3,8%	↓

Maladie professionnelle MP 42	↗
Maladie professionnelle MP 47	↗
Maladie professionnelle MP 57	→
Maladie professionnelle MP 98	→



LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION DE LA BRANCHE ATMP 2018-2022



ÉTAPES DE LA COG ATMP 2018-2022

•Elaboration en 2017

- Les orientations des partenaires sociaux et le projet de plan de COG formalisées et discutées en CATMP
- Rapport d'évaluation de l'IGAS en octobre
- Validation des orientations des partenaires sociaux en octobre
- Formalisation du projet de COG par DRP (fiches COG)
- Négociation avec l'Etat (DSS, DGT et Budget) en fin d'année

•Validation de la COG en 2018

- Vote le 5 septembre 2018 par la CATMP
- Signature le 11 septembre 2018 par la Cnam (Pdt CATMP et DG)
- Signature le 9 octobre 2018 par l'Etat

CPG (contrats pluriannuels de gestion) en 2018

- Négociation avec les caisses au 4^{ème} trimestre
- Signature en fin d'année



LES DISPOSITIONS DE LA COG ATMP 2018-2022

- Orientations des partenaires sociaux

- Présentation de 3 axes stratégiques

Axe 1 : la relation de service et l'accompagnement des publics

Axe 2 : la maîtrise des risques et l'équilibre financier de la branche

Axe 3 : les leviers d'efficience

- Des fiches thématiques détaillées par axe (engagements, indicateurs)

1. 5 fiches sur programmes nationaux et régionaux, thématiques particulières de prévention, accompagnement des assurés et offre de service aux entreprises
2. 4 fiches sur : incitations financières, fraudes et contentieux
3. 3 fiches sur l'amélioration de la Branche : travail en réseau, pilotage des ressources et système d'information



AXE 1 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE

Poursuivre le déploiement de programmes de prévention ciblés avec une attention vers les TPE/PME

Programmes nationaux :

- **TMS** et risques liés aux manutentions manuelles (notamment lombalgie) avec une offre adaptée à l'aide et soins à la personne
- **Chutes de plain-pied et de hauteur** dans toutes les entreprises et le BTP en particulier
- **Risques chimiques** en particulier les CMR

Programmes régionaux :

- Selon les spécificités et la sinistralité régionales

Expérimenter et déployer des actions de prévention primaire

- Renforcer la prise en compte de la SST dans la **formation initiale et continue** des salariés
- Enrichir l'**offre de prévention des RPS**
- Mener des expérimentations sur des thématiques particulières : secteur de **l'aide et soin à domicile, risque routier, CLST, performance et prévention**



AXE 1 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE

Développer les dispositifs en matière de maintien dans l'emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle

- Renforcer **les relations entre les services médicaux et sociaux de l'Assurance Maladie et le monde du travail**, les entreprises et les services de santé au travail
- Favoriser la **reconversion professionnelle** des personnes exposées à certains risques professionnels ou victimes d'AT/MP

Mieux accompagner les assurés en matière d'accès aux droits et améliorer l'équité de la reconnaissance

- **Optimiser la procédure de reconnaissance AT/MP**
- Assurer l'égalité d'accès aux droits : poursuite de **l'harmonisation des pratiques**
- Développer des services adaptés à la **détection des maladies professionnelles** ainsi que l'accompagnement des assurés faisant une demande de reconnaissance.
- Poursuivre les travaux d'**actualisation des barèmes d'invalidité AT/MP**

Structurer et développer la relation de service aux entreprises

- Mettre en œuvre une **relation de service vers les entreprises en interbranches** (maladie et AT/MP) en développant notamment **une stratégie digitale**
- Développer **des offres spécifiques** pour les TPE et « Grands Comptes »
- Faire connaître et **valoriser les actions de la branche** auprès des entreprises



Trois programmes nationaux,

- TMS pros
- Les chutes
- CMR

Trois programmes régionaux

Thématiques particulières de prévention

- Des expérimentations en région : performance et prévention, risque routier, CLST
- La formation initiale et l'accueil en entreprise
- Les offres de prévention existantes en formation continue et dans le champ des RPS
- Agir dans les secteurs de l'intérim, de la sous-traitance et de l'aide et du soin à domicile

Relation de service aux entreprises

- Programme TPE
- Programmes Grands comptes

Et également Contribution au réseau, activités « habituelles »



LES AIDES DU RESEAU AMRP

Les incitations financières Cnam-Carsat



LES INCITATIONS À LA PRÉVENTION POUR LES ENTREPRISES

Les aides des Carsat aux entreprises par subvention ou injonction

1. Le **contrat de prévention** : possibilité offerte aux entreprises du CTN F de moins de 200 salariés d'obtenir une **subvention** sur des investissements de prévention
 - o Les CNO sont actuellement échues
2. Les **AFS** permettent aux entreprises de moins de 50 salariés de bénéficier d'une **subvention** (< 25 K€) pour investir dans des équipements beaucoup plus sûrs. Les AFS sont élaborées comme soutien aux programmes de la COG ATMP. Elles sont proposées par les Carsat. (AFS TPE)
3. L'**injonction** incitant l'employeur à soustraire ses salariés aux risques – de chute notamment – dans le meilleur délai en mettant en œuvre des mesures pérennes et efficaces de prévention, sous peine de **majoration de la cotisation ATMP**.



LES AIDES DU RÉSEAU PAR RECOMMANDATIONS OU CONSEILS TECHNIQUES

- Les ressources des caisses utilisées pour les entreprises
- L'appui des Laboratoires de Chimie et des Centres de Mesures Physiques
- Guides et affiches de l'INRS

Sur le terrain, le réseau de la branche formé des services prévention des caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) conseillent et accompagnent les entreprises dans la mise en place de démarches de prévention. Il s'appuie sur le travail et les ressources de l'Institut national de recherche et sécurité (INRS), expert en prévention de la branche.



MERCI DE VOTRE ATTENTION